

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Calculer le montant du malus au poids (taxe sur la masse en ordre de marche)

[Accéder au Simulateur](#)

À partir du 1^{er} janvier 2022, un véhicule de tourisme immatriculé pour la 1^{re} fois en France (neuf ou importé) est soumis à la **taxe sur la masse en ordre de marche** ().

Ce simulateur permet d'évaluer le montant de cette taxe.

Pour faire la simulation, consultez la carte grise du véhicule s'il est déjà immatriculé. La masse en ordre de marche est indiquée à la **case G de la carte grise**.

